

## NOTE DE PRESENTATION APPEL A PROJET REGIONAL LIEUX DE VIE COLLECTIFS PETITS EQUIPEMENTS 2023

*Dispositif de soutien pour l'achat de petits équipements  
visant à améliorer la qualité de vie*

---

### 1. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

L'Appel à projet « **Petit équipement** » permet le financement de petits équipements au sein d'EHPA, Résidence Autonomie, logements-foyers, MARPA et PUV.

L'attribution de cette aide est destinée à l'achat de véhicule de transport, de volets roulants, de dispositifs d'alarme, de parcours lumineux, de détecteurs de mouvements, d'autres solutions de domotiques comme des bracelets autonomie, des piluliers électroniques ou bien, pour la mise en place d'ateliers multimédia par exemple.

Le montant de la subvention est plafonné à **10 000 €** pour un coût d'investissement limité à 30 000€, sur présentation de devis.

### 2. MODALITES

#### a. Composition du dossier

Pour que le dossier soit complet, il devra être composé de trois exemplaires de la convention dûment complétés et signés, accompagnés des devis correspondant ainsi qu'un RIB.

#### b. Dépôt de la demande

Pour l'année 2023, les dates limitent de dépôt des dossiers sont fixées au **31 mars et au 30 juin**.

#### c. Critères de sélection

L'appel à projet « Petits équipements » ne concerne que les établissements de types : MARPA, EHPA, PUV, Résidence-autonomie et logement-foyer.

Le nombre de demande par établissement est limité à :

- deux demandes maximum ;
- plafonné à 10 000 € pour la totalité des demandes ;

Seront privilégiés en priorité les établissements n'ayant pas fait de demandes les années précédentes.

**d. Conditions particulières**

Le candidat devra être à jour de ses obligations en matière de prévention des risques et de sécurité au travail (document unique, adhérer à un service de santé au travail) et de ses cotisations sociales employeur, et veillera à produire les documents attestant cette situation lors du dépôt du dossier.

**e. Critères de vérification de bon usage de l'aide**

Le bénéficiaire de l'aide devra présenter les factures acquittées correspondant obligatoirement aux devis, au plus tard le 31 octobre 2023, afin de justifier le bon usage de l'aide.

**CONTACT :**

Les structures intéressées sont invitées à se connecter sur [www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr) , onglet « Appels à projets » menu déroulant / Lieux de Vie Collectifs /Petits Equipements, afin de télécharger le dossier de demande.

Les dossiers complets sont à retourner **uniquement par mail** dans le délai imparti à l'adresse suivante :

[appelaprojetlvc@carsat-centreouest.fr](mailto:appelaprojetlvc@carsat-centreouest.fr)